

COMPTE-RENDU DU CODIR DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Le jeudi 20 octobre 2022 s'est déroulé un CODIR de l'ASUL 8 Tennis de Table en présentiel sous la présidence de Monsieur FERRIERE Sylvain. Ce CODIR doit permettre de faire un premier bilan de la rentrée sportive 2022-2023.

ETAIENT PRESENTS :

- **Membres du Comité Directeur**

M. FERRIERE Sylvain : Président
M. CHAVEROT Gilbert : Trésorier
M. FICHANT Jean-François : Secrétaire
M. BERGMANN Paul : Membre
M. BERTRAND Franck : Membre
Mme PALMER Karine : Membre

- **Invités**

M. HELBERT Hugo : Entraîneur salarié

- **Excusés**

M. DEVILLE Nicolas : Membre

La séance a commencé à 19h30.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1) Demande du club de ski sur le partage de la salle
- 2) Composition et rôles du bureau et du CODIR
- 3) Mise en place de HelloAsso et Sumup pour les paiements en CB
- 4) Vente de fromage / Tombola
- 5) Point sportif
- 6) Point technique
- 7) Point financier



1) Demande du club de ski sur le partage de la salle

Le club de ski souhaite obtenir un créneau en soirée dans notre salle de l'ESPACE 101 afin de réaliser leur préparation physique.

Il sera difficile de libérer un créneau en soirée par l'ASUL car tous les créneaux sont pris et remplis. Nous acceptons de les rencontrer pour en discuter mais la marge est faible pour nous. Si d'aventure, il y a un créneau faible, nous pourrions leur proposer.

2) Composition et rôles du bureau et du CODIR

Sylvain FERRIERE indique que Laurent CORSINI n'était plus le vice-président du club. Aucune personne ne le remplacera. Le Conseil d'Administration souhaite attirer de nouvelles personnes en proposant des missions à réaliser.

Il serait pertinent de trouver des référents ou des délégués sur des sujets comme les jeunes, le groupe loisir,...

Un mail sera envoyé aux adhérents pour avoir de l'aide au Comité Directeur ou pour devenir un référent.

3) Mise en place de HelloAsso et Sumup pour les paiements en CB

Lors de l'organisation de buvette, il a été remarqué que de plus en plus de personnes souhaitent payer par carte bancaire. Deux dispositifs sont à l'étude.

Tout d'abord, le dispositif portatif SUMUP qui permet un paiement facile sans contact lors des buvettes.

Ensuite, HelloAsso a un partenariat avec la FFTT pour le paiement des licences à distance.

Gilbert se renseignera sur les différents dispositifs possible ainsi que se renseigner auprès de la banque qui propose également un dispositif de paiement pour les associations.

4) Vente de fromage / Tombola

L'année dernière une vente de miel & fromage a été organisée et a été une réussite. Cette année, nous renouvelons l'initiative sur cette fin d'année. Les adhérents ont jusqu'au 21 novembre pour commander et seront livrés le 9 décembre à notre salle.

Par contre, nous ne réaliserons pas de tombola qui est trop lourde à organiser et le calendrier est trop compliqué. Par contre, une soirée galette des rois sera organisée le vendredi 13 janvier 2023 à partir de 19h. Stéphane est d'accord pour réaliser un spectacle lors de cet événement.

5) Point sportif

Pendant cette phase, il y a une obligation de faire remonter les résultats avec le logiciel Girpe dès l'échelon régional donc une formation sera dispensée aux capitaines des équipes concernées. Cela permettra également de soulager les JA.

Cette formation devra être réalisée avec le capitaine de notre équipe de PR car cela sera obligatoire en deuxième phase.



6) Point technique

En ce début de saison, il y a pas mal de monde dans les créneaux. Nous retrouvons de nombreux joueurs extérieurs. Les créneaux sont remplis et les inscriptions sont moyennes donc un point sera réalisé avec Gilbert pour voir qui a payé ou non afin de les relancer.

Nous observons un peu moins d'adhérents loisirs le mercredi soir.

Hugo nous informe qu'il ne fait pas le créneau mini-ping du mercredi matin faute d'enfants présents. Il pense que le mini-ping est un créneau inadapté qu'il faudrait plutôt ouvrir au plus de 6ans.

Il nous indique également qu'il a réalisé deux interventions dans l'école Louis PERGAUD et il se renseignera auprès de l'Ecole Sylvestre qui vient d'ouvrir s'il est possible de faire des interventions.

Nous continuons les discussions sur l'annonce de notre entraîneur Vilmer GEORGSSON. En fin de saison dernière, le Conseil d'Administration a souhaité remplacer M. ARMONY par un vrai poste à temps plein pour accompagner Hugo. Le choix s'est porté sur Vilmer GEORGSSON, qui avait un profil intéressant donc tout a été mis en place pour qu'il puisse travailler chez nous. Etant suédois et n'ayant pas de diplôme compatible avec les normes françaises, il a été décidé qu'il s'inscrive dans une formation BPJEPS ce qui était la seule solution pour qu'il enseigne chez nous.

Malheureusement, après plusieurs semaines de présence chez nous et dans sa formation, il nous informe qu'il souhaite arrêter sa formation donc cela signe la fin de son contrat d'apprentissage. Par conséquent, le Conseil d'Administration décide de ne pas continuer avec lui donc il sera écarté du club pour la fin octobre. Il faudra retravailler l'encadrement des séances notamment pour le samedi matin où il faudra faire appel à des personnes extérieures (Patrick PESSY, Thomas FERRY,...) ou des entraîneurs bénévoles du club.

7) Point financier

Pour finir la réunion, un point financier a été réalisé par M. CHAVEROT. L'année dernière, le budget prévisionnel prévoyait un déficit de moins 10 000 € alors que les chiffres de cette année montrent plutôt un bénéfice de plus 1 500 € ce qui est encore un bon résultat.

Les fonds propres de l'association permettent d'appréhender l'avenir mais il ne faut pas se reposer sur nos lauriers. Il faudra continuer à faire des demandes de subventions de qualité ou trouver des solutions pour chercher des fonds.

Enfin, M. FICHANT informe qu'en ce début de saison deux demandes de subventions ont été déposés auprès de la Métropole (6 000 €) et la Ville de Lyon (13 000 €).

Fait à Lyon, le 14/11/2022

Secrétaire
FICHANT Jean-François



Président
FERRIERE Sylvain

Certifié conforme

